

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

①1 N° de publication :

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 601 171

②1 N° d'enregistrement national :

86 09876

⑤1 Int Cl⁴ : G 09 F 23/06.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 4 juillet 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 1 du 8 janvier 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 86 02898 pris le 27
février 1986.

⑦1 Demandeur(s) : *MARION Christian.* — FR.

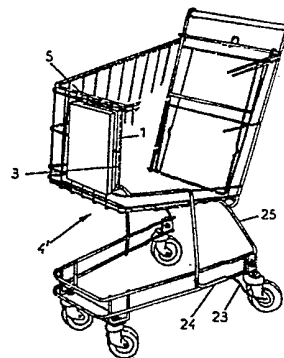
⑦2 Inventeur(s) : Christian Marion.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Pierre Nuss.

⑤4 Dispositif d'affichage publicitaire mobile pour chariots d'achat.

⑤7 La présente invention concerne un dispositif d'affichage publicitaire mobile pour chariots d'achat, caractérisé en ce que le dispositif d'entraînement 4' du film 3 est constitué par un câble flexible 23 relié à une roue du chariot et protégé par une gaine 24 solidarisée avec le châssis 25 du chariot, ce câble 23 étant relié, à une extrémité, au moyeu de la roue, et à son autre extrémité à un pignon moteur, et par un dispositif de temporisation mécanique et d'actionnement d'un axe d'entraînement du film 3.



FR 2 601 171 - A2

D

Le brevet principal a pour objet un dispositif d'affichage publicitaire mobile, monté sur l'intérieur d'une paroi d'un chariot d'achat, et essentiellement constitué par un boîtier muni d'une ouverture d'affichage et renfermant
5 un film de messages publicitaires qui est mis en mouvement au moyen d'un dispositif d'entraînement.

Ce dispositif est monté par serrage de la paroi du chariot, au moyen de vis, entre le boîtier et une plaque d'affichage fixe montée sur le côté extérieur de la paroi,
10 des rondelles souples étant interposées entre le boîtier et la plaque pour amortir les chocs et les vibrations.

Le boîtier est constitué par deux couvercles de protection supérieur et inférieur, qui déterminent sur une face l'ouverture d'affichage formée par une vitre, fixée de ma-
15 nière connue dans les couvercles, et qui enserrant en position de fermeture un guide de défilement pour le film, ce guide étant centré dans les couvercles au moyen de plots de centrage et logeant le dispositif d'entraînement du film qui est constitué par un moteur électrique à piles dont
20 l'arbre moteur est muni d'une vis sans fin engrenant avec une roue dentée coopérant avec un engrenage d'entraînement du film logé dans l'extrémité d'une aile du guide de défilement près d'un côté, le moteur étant avantageusement intégré au même côté, l'aile opposée du guide étant également munie
25 d'un engrenage de guidage du film directement entraîné par la vis sans fin, et le film étant guidé à l'intérieur du guide, au moyen d'un axe de renvoi et de réglage de tension du film, qui est un film sans fin en matière synthétique transparente muni de pochettes de réception de messages publi-
30 citaires et sur un bord d'encoches coopérant avec les dents de l'engrenage d'entraînement.

La commande du moteur électrique est réalisée au moyen d'un circuit électrique comportant un interrupteur général de mise en marche et d'arrêt et un circuit tempori-
35 sateur de commande de mise en marche du moteur, dont les impulsions d'arrêt du moteur sont données par un capteur opto-électronique coopérant avec des trous de positionnement du film prévus sur le bord opposé à celui portant les enco-

ches avant ou après chaque pochette dans le sens de défilement du film, chaque impulsion d'arrêt déclenchant un temporisateur dont la durée préréglée correspond à la durée d'arrêt sur chaque message publicitaire. En outre, l'entraînement du film est réalisé sur les deux bords au moyen d'encoches coopérant avec des engrenages reliés entre eux, le long de l'extrémité de chaque aile du guide, par paire au moyen d'un axe.

La présente demande de certificat d'addition a pour objet des variantes de réalisation de l'invention.

Conformément à une caractéristique de l'invention, le dispositif d'entraînement du film est constitué par un câble flexible relié à une roue du chariot et protégé par une gaine solidarisée avec le châssis du chariot, ce câble étant relié, à une extrémité, au moyeu de la roue, et par un dispositif de temporisation mécanique et d'actionnement d'un axe d'entraînement du film.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dans lequel : la figure 1 est une vue en perspective d'un chariot muni du dispositif conforme à l'invention, et la figure 2 est une vue partielle en perspective du dispositif d'entraînement du film.

Conformément à l'invention, et comme le montrent, à titre d'exemple, les figures 1 et 2 du dessin annexé, le dispositif d'affichage publicitaire mobile pour chariots d'achat, sous forme d'un boîtier 1, monté sur l'intérieur d'une paroi 5 d'un chariot d'achat, est pourvu d'un dispositif d'entraînement 4' du film 3 sous forme d'un câble flexible 23 relié à une extrémité à une roue du chariot, et à son autre extrémité à un pignon moteur 26.

Le câble 23 est protégé par une gaine 24 solidarisée avec le châssis 25 du chariot. Le pignon moteur 26 entraîne un dispositif 27 de temporisation mécanique et d'actionnement d'un axe 28 d'entraînement du film 3.

Le dispositif 27 de temporisation mécanique et d'action-

nement de l'axe 28 d'entraînement du film 3 est constitué par une courroie crantée 29 engrenant avec le pignon 26, et guidée par des poulies de renvoi 30, et par une portion crantée 31 solidaire du dos de la courroie 29, s'étendant 5 sur une partie de la longueur de cette dernière, et coopérant séquentiellement avec un pignon 32 de l'axe 28 d'entraînement du film 3 (figure 2).

L'axe 28 d'entraînement du film 3 est analogue à celui décrit dans la demande de brevet principal, et l'entraî- 10 nement et le guidage du film 3 sont également réalisés de manière identique à celle décrite dans ladite demande, et ne sont donc pas décrits ci-après.

Le dispositif 27 de temporisation mécanique et d'actionnement de l'axe 28 fonctionne de la manière suivante : 15 Lors d'un déplacement du chariot d'achat, le moyeu de roue auquel est fixé le câble 23 entraîne ce dernier en rotation et réalise ainsi une torsion de ce dernier qui transmet un mouvement de rotation, à son autre extrémité, sur l'axe du pignon moteur 26. La transmission intégrale de cette torsion 20 est assurée grâce au guidage du câble 23 au moyen de la gaine 24. La rotation du pignon moteur 26 entraîne une translation de la courroie crantée 29 avec sa portion crantée 31, qui, à chaque passage devant le pignon 32 de l'axe 28, entraîne une rotation de ce dernier avec ledit axe 28. En dehors du 25 laps de temps correspondant au passage de la portion 31, devant le pignon 32, l'axe 28 reste immobile, de sorte que le film 3 reste également immobile jusqu'au passage suivant de la portion 31, de sorte qu'une temporisation est réalisée.

La longueur de la portion crantée 31 correspond à la 30 longueur de défilement nécessaire du film 3 pour passer de l'affichage d'un message publicitaire à celui d'un autre message.

Afin de favoriser une tension continue de la courroie crantée 29, l'une au moins des poulies de renvoi 30 est 35 montée de manière élastique contre l'action de ressorts, ou analogues. Ce mode de réalisation, qui n'est pas représenté au dessin annexé, permet, en particulier, d'assurer un mouvement correct de la courroie 29, notamment lors du passage

de la portion 31 sur les poulies 30.

Selon une autre variante de réalisation de l'invention, non représentée au dessin annexé, le dispositif de temporisation mécanique peut également être constitué par un train d'engrenages réducteurs coopérant avec un secteur denté d'actionnement de l'axe d'entraînement du film. Un tel train d'engrenages pourrait, par exemple, être conçu de manière identique à ceux équipant les compteurs kilométriques de véhicules automobiles.

10 Grâce à l'invention, il est possible d'assurer un défilement séquentiel de messages publicitaires dans un boîtier monté sur la paroi intérieure avant d'un chariot d'achat, sans nécessiter de source d'énergie extérieure ni de dispositif de temporisation électrique ou électronique.

15 Conformément à une autre variante de réalisation de l'invention, non représenté au dessin annexé, le boîtier 1 peut être intégré directement à la paroi 5 du chariot d'achat, lors de la fabrication de ce dernier, le boîtier présentant alors au moins une face rabattable autour de 20 charnières pour l'accès au film 3. Ainsi, il est possible de réaliser un chariot d'achat muni directement d'un dispositif d'affichage et ne nécessitant aucun accessoire de montage de ce dernier.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode 25 de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Dispositif d'affichage publicitaire mobile pour chariots d'achat, suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, 7 et 9 du brevet principal, caractérisé en ce que le dispositif d'entraînement (4') du film (3) est constitué par un câble flexible (23) relié à une roue du chariot et protégé par une gaine (24) solidarisée avec le châssis (25) du chariot, ce câble (23) étant relié, à une extrémité, au moyeu de la roue, et à son autre extrémité à un pignon 10 moteur (26), et par un dispositif (27) de temporisation mécanique et d'actionnement d'un axe (28) d'entraînement du film (3).

2. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif (27) de temporisation mécanique 15 et d'actionnement de l'axe (28) d'entraînement du film (3) est constitué par une courroie crantée (29) engrenant avec le pignon (26), et guidée par des poulies de renvoi (30), et par une portion crantée (31) solidaire du dos de la courroie (29), s'étendant sur une partie de la longueur de cette der- 20 nière, et coopérant séquentiellement avec un pignon (32) de l'axe (28) d'entraînement du film (3).

3. Dispositif, suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la longueur de la portion crantée (31) correspond à la longueur de défilement nécessaire du film (3) 25 pour passer de l'affichage d'un message publicitaire à celui d'un autre message.

4. Dispositif, suivant l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que, afin de favoriser une tension continue de la courroie crantée (29), l'une au 30 moins des poulies de renvoi (30) est montée de manière élastique contre l'action de ressorts, ou analogues.

5. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de temporisation mécanique est constitué par un train d'engrenages réducteurs coopérant 35 avec un secteur denté d'actionnement de l'axe d'entraînement du film.

6. Dispositif, suivant la revendication 1 du brevet principal et suivant l'une quelconque des revendications 1 à

5, caractérisé en ce que le boîtier (1) est intégré directement à la paroi (5) du chariot d'achat lors de la fabrication de ce dernier, le boîtier présentant alors au moins une face rabattable autour de charnières pour l'accès au film (3).

FIG-1

